



Prêt personnel entre amis.

Par **feaster**, le **28/11/2012** à **10:30**

Bonjour, rnrnl y a maintenant deux ans, mon ancien petit ami de l'époque m'a prêté la somme de 1000 euros. J'étais alors étudiante, et je rencontrais à ce moment des difficultés financières. Aujourd'hui, il me réclame cette somme. J'avais à l'époque rédigée une lettre reconnaissant lui devoir la somme de 1000 euros. A l'heure actuelle, nos relations se sont extrêmement détériorées, nous ne sommes quasi plus en contact mais il me relance continuellement pour lui rendre cet argent et menace de me poursuivre en justice. Suis-je dans l'obligation de le rembourser ? Quels sont les risques auxquels je peux être soumise ? Je lui ai déjà donné 250 euros, mais je n'ai pas envi de faire plus. Merci pour vos réponses (même rapides !!) et conseils juridiques.

Par **mosofea**, le **26/12/2012** à **09:30**

bonjour, rnmon ancienne petite amie a contracter des crédits qui s'élève à 40 0000 euro et ça, à une période où j'étais très malade (dépression) elle a signé le contrat à mon nom en tant que co emprunteur. Aujourd'hui je me retrouve avec saisie sur paie et s'étant mise en surendettement elle se voit prélevée la somme de 12 euro par moi sur son compte.. rn Toutes mes démarches aboutissent rien, aucun organisme ne peut rien y faire. qui dois je voir afin de suspendre cette injustice qui détruit ma vie pour un acte que je n'ai pas commis. Help..